

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sandrine JOURNE, Sophie KERVERN, Claire LANDRY et Catherine LANEN.

Étaient absents excusés : Sylvain JOUMIER et Laurent MEULENYSER.

Laurence VAUVERT donne pouvoir à Nadine GOHARD.

Bertrand VACHETTE donne pouvoir à Catherine LANEN.

Madame le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020 est adopté.

2. Subvention carte IMAGIN'R aux collégiens & lycéens

Madame le maire explique qu'il s'agit d'adopter une délibération permettant de renouveler pour cette année l'octroi d'une subvention pour la carte IMAGIN'R des collégiens, à hauteur de 100€ et des lycéens, à hauteur de 150€, sur présentation d'un justificatif de l'abonnement en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Acquisition de parcelles pour la déviation du tracé des chemins ruraux n°10, 11 et 12

4. Vente de parcelles dans le cadre de la déviation du tracé des chemins ruraux n°10, 11 et 12

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'autoriser le maire à procéder à un échange de parcelles dans le cadre de la construction du golf, pour reconstituer le tracé des chemins ruraux concernés.

L'échange est en notre faveur, à savoir :
Prix d'achat des parcelles : 6 348€ à CNT et 3 534€ à MORATOUGLOU
ACADEMY
Prix de vente des parcelles : 40 482€ à CNT
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Admission en non-valeur

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'admettre en non-valeur des factures de cantine irrecouvrables de l'année 2014 et 2015, pour un montant total de 168,20€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Créances éteintes

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'admettre en créances éteintes des factures de cantine de l'année 2019, en raison d'un dossier de surendettement, pour un montant total de 571,30€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Créances éteintes

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'admettre en créances éteintes des factures de loyer des années 2014, 2015 et 2016, en raison d'une clôture de société pour insuffisance d'actif, pour un montant total de 1 678,05€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

8. Rupture conventionnelle

Madame le maire explique qu'il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention de rupture conventionnelle, en déterminant le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC), la date de cessation d'activité, de radiation des cadres et le délai de rétractation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

9. Convention locaux professionnels à Folleville pour le cabinet infirmier

Madame le maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à signer une convention d'occupation de locaux professionnels à Folleville, pour le Cabinet infirmier, pour un loyer mensuel de 350€, charges comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

10. Convention locaux professionnels à Folleville pour M. YAKOVLEV (sarl YAKO architecture)

Madame le maire explique qu'il convient de l'autoriser à renouveler la convention d'occupation de locaux professionnels à Folleville, de Monsieur YAKOVLEV, pour la SARL YAKO ARCHITECTURE, avec une surface plus importante, pour un loyer mensuel, charges comprises de 278,65€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : **9 voix POUR, 4 ABSTENTIONS,**
adopte cette délibération

11. Convention @ctes avec la Préfecture des Yvelines

Madame le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention @ctes avec la Préfecture des Yvelines, pour permettre la transmission dématérialisée des actes de la commune soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, budgets...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

12. Rapport annuel 2019 de la qualité de l'eau potable

Madame Catherine LANEN présente le rapport annuel 2019 sur la qualité de l'eau potable, élaboré par l'agence de l'eau et précise que ce rapport est consultable à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal acte la présentation de ce rapport.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Madame le maire souhaite faire un point de situation depuis l'arrivée d'environ 50 caravanes des gens du voyage, sur le terrain de sport du Parc de Folleville, le samedi 29 août 2020.

Dès leur arrivée, une rencontre sur place a eu lieu, le samedi.

Le Dimanche 30 août, Madame le maire a déposé plainte pour occupation illicite du territoire.

Le lundi 31 août, le chef de camp s'est engagé par écrit à quitter les lieux le dimanche 4 octobre 2020.

Madame le maire a effectué la demande d'évacuation forcée aux services de la Sous-Préfecture de Rambouillet, au vu de l'arrêté municipal n°2012-050 du 20 décembre 2012, portant sur la règlementation de stationnement des gens du voyage sur la commune et de sa plainte.

Le mercredi 9 septembre 2020, le Préfet des Yvelines arrête la mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites.

A ce jour, nous sommes en attente d'un éventuel référé des gens du voyage devant le Tribunal Administratif de Versailles.

TOUR DE TABLE :

Madame Catherine LANEN annonce que les comités d'AQUAVESC et de HYDREAULYS se tiendront respectivement le 22 et le 24 septembre 2020.

Madame Hélène CÔME va relancer le Conseil des Jeunes. Une intervention dans la classe de Mme BENALI est prévue, pour sensibiliser les nouveaux élèves, ayant atteints l'âge d'y participer.

Elle explique que la matinée « nature propre » ne peut pas être organisée par la municipalité, en lien avec l'école mais qu'une action citoyenne pourrait être menée.

Madame Sandrine JOURNÉ expose qu'elle a interpellé l'adjoint à l'urbanisme sur « l'urbanisation illégale » et précise que le contrôle visuel dans la rue peut être effectué. Elle précise qu'il est important que les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France soient respectées.

Madame le maire précise qu'un communiqué de l'ASCL va annoncer la reprise des activités associatives.

Monsieur Daniel BOSSE annonce travailler à la sécurisation du site de Folleville, pour empêcher une nouvelle arrivée de gens du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE :
JEUDI 5 NOVEMBRE 2020